

## | ORIGINE |

Dès la création en 2000 de l'intercommunalité, Plaine Commune a souhaité associer la population aux projets d'aménagement et de développement du territoire. S'appuyant sur l'expérience des villes en matière de démocratie participative (démarches quartier, conseils de quartier, ...), Plaine Commune a fait de la participation citoyenne l'un des fondements de sa charte de fonctionnement. Dans ce cadre a été prévue la mise en place du Conseil de développement.

L'idée est lancée aux Assises de Plaine Commune de 2003. Le Conseil de développement est créé officiellement le 16 mars 2005, s'appuyant sur l'article 26 de la loi sur l'aménagement et le développement du territoire (loi «Voynet» du 25 juin 1999).

Cette décision est l'aboutissement d'une période de préfiguration de deux ans au cours de laquelle les bénévoles ont testé le fonctionnement du Conseil de développement afin d'élaborer le règlement intérieur et émettre ses premiers avis. Dix ans après les bénévoles ont proposé aux élus de réviser le règlement intérieur pour prendre en compte les évolutions d'une pratique qui s'est affinée avec le temps.

**« Associer la population aux projets d'aménagement et de développement du territoire. »**

Le Conseil de développement de Plaine Commune se renouvelle tous les 3 ans. Il est devenu un espace de débat intercommunal. C'est un lieu d'innovation pour de nouvelles formes de participation. Plaine Commune, devenue un des douze territoires du Grand Paris (Établissement Public Territorial-EPT) début 2016, a confirmé la nécessité du Conseil de développement.

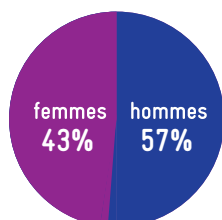
## | COMPOSITION |

74 femmes et hommes participent actuellement au Conseil de développement. L'objectif est de fonctionner avec **80 membres**. Le Conseil est composé de citoyens **investis dans la vie collective du territoire**. La diversité des profils de ses membres donne du contenu et de la richesse à ses travaux.

Chaque membre s'engage bénévolement dans le Conseil pour une durée de trois ans. Cette durée est écourtée si la personne démissionne, perd son lien avec le territoire ou s'absente de manière prolongée. Par principe, aucun élu ne figure dans le Conseil de développement.

Depuis sa création, plus de 200 bénévoles ont participé aux travaux du Conseil de développement.

COMPOSITION DU CONSEIL PAR FAMILLES (AU 16 NOVEMBRE 2016)	Nb actuel	%
ACTEURS PARTICIPANT À LA VIE COLLECTIVE DES VILLES	33	45 %
ACTEURS ISSUS DU MONDE ÉCONOMIQUE	12	16 %
ACTEURS ISSUS DU MONDE DU TRAVAIL	17	23 %
ACTEURS ISSUS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	11	15 %
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	1	1 %
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>100%</b>



actifs > 78%

retraités > 22%

# | FONCTIONNEMENT |

## LES GROUPES DE TRAVAIL

Les avis et contributions du Conseil de développement sont élaborés en groupes de travail. Ils répondent à une saisine ou une auto-saisine, concernant différentes thématiques :

◇ EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ◇ PROJET DE TERRITOIRE ◇ GRAND PARIS ◇ TRANSPORT ET DÉPLACEMENT ◇ GESTION DE L'ESPACE PUBLIC ◇ HABITAT ◇ CULTURE ◇ BUDGET

Les membres ont la possibilité d'**auditionner des experts, des fonctionnaires ou des élus pour enrichir leur réflexion**. Les contributions collectives et individuelles exprimées lors des travaux font l'objet de publication.

Les réunions sont animées par deux membres. La confrontation des points de vue et la compilation des échanges du groupe permettent l'élaboration de la contribution. Au terme des séances de travail, organisées chaque mois, en soirée, dans les locaux de Plaine Commune, les membres ont la possibilité de continuer leur discussion de manière conviviale autour d'un buffet.

## L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

Les membres se réunissent tous les 2 mois en Assemblée plénière pour **valider leurs thèmes de travail et adopter les contributions** élaborées dans les différents groupes. L'Assemblée plénière est aussi l'occasion de faire le point sur les activités en cours, le fonctionnement interne du Conseil (bilan d'activités, information sur les coordinations,..) et de rencontrer les élus. Enfin, c'est là que sont discutés les principaux thèmes d'actualité relatifs au territoire et décidée l'organisation d'évènements destinés à enrichir la réflexion du Conseil ou à promouvoir ses activités.

## LA PRÉSIDENTE

La présidence est nommée par le Président de Plaine Commune et se renouvelle par moitié. Elle est paritaire depuis 2013 et est issue de l'équipe d'animation.



## L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Composée de 9 membres bénévoles, l'équipe d'animation est chargée d'impulser et de coordonner, avec l'animatrice et l'assistante (ingénierie technique d'accompagnement) du Conseil, l'activité de l'instance (calendrier, ajustement du rythme de travail avec celui de Plaine Commune, etc.). Les membres de l'équipe d'animation se réunissent tous les mois.

## LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉLARGI

Le Conseil de développement élargi est un lieu d'échange ouvert permettant de poursuivre le débat, suite aux contributions adoptées, sur des questions d'actualité et à partir d'un grand témoignage. Les membres et les membres associés (anciens membres du Conseil) constituent le Conseil de développement élargi. Il se réunit une à deux fois par an. Les réunions du Conseil de développement élargi sont ouvertes aux amis et partenaires du Conseil de développement et aux élus.

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le fonctionnement du Conseil est encadré par un règlement intérieur (délibéré en Conseil communautaire le 16 mars 2005 et actualisé au Conseil communautaire le 14 avril 2015).

## LES MOYENS

- En ingénierie technique d'accompagnement : deux personnes à plein temps, une animatrice et une assistante.
- En budget : 26.500€ mis à disposition par Plaine Commune.
- Le Conseil de développement accueille également des stagiaires ou des apprentis.

### COMMENT DEVIENT-ON MEMBRE ?

La participation au Conseil se fait sur la base d'un **engagement volontaire et bénévole** des personnes candidates. Pour devenir membre, il faut être **habitant ou usager du territoire** et ne pas être mandaté par son organisation d'origine (association, entreprise, etc.). Engagé dans un collectif, chaque membre partage une **éthique de la discussion** et contribue au projet du territoire en dépassant ses préoccupations personnelles.

Pour **poser sa candidature**, la personne remplit une fiche disponible sur le site Internet du Conseil de développement ou de Plaine Commune. Elle s'entretient ensuite avec un membre de l'équipe d'animation afin d'être informée du fonctionnement, des travaux et des objectifs poursuivis par le Conseil. Sa candidature est ensuite validée par l'Assemblée plénière.

# | TRAVAUX |

Le Conseil de développement peut être **saisi par Plaine Commune** ou s'auto-saisir. L'instance rédige entre 2 et 3 contributions par an. Elles portent notamment sur les documents de planification du territoire (Plans locaux d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, de climat ...), pour lesquels son avis est devenu un passage quasi obligé. La gestion de l'espace public (propreté, stationnement) ou des thèmes récurrents comme le logement, l'emploi et le développement économique sont également abordés. Des questions d'actualité, comme le Grand Paris ou les projets d'équipements structurants tels que les Jeux Olympiques et Paralympiques sont aussi travaillées. Les contributions sont présentées aux élus en bureau territorial de Plaine Commune.

**« En 15 ans, 50 contributions ont été réalisées »**

## QUELQUES EXEMPLES DE PROLONGEMENT AUX CONTRIBUTIONS :

**Projet de territoire :** les contributions sur cette question ont alimenté les enquêtes publiques et on fait l'objet d'échanges avec les commissaires enquêteurs. À l'issue de l'enquête publique sur le Contrat de Développement Territorial (CDT), le Conseil de développement est sollicité pour être garant du débat public sur ce projet.

**Emploi et habitat :** le Conseil a prolongé ses travaux sur l'emploi par une réflexion sur les services à la personne, l'éco-développement et le tourisme. De même, il a approfondi sa contribution sur le Plan Local de l'Habitat (PLH) par un avis sur la résorption de l'habitat insalubre, thème dont s'est emparé Plaine Commune.

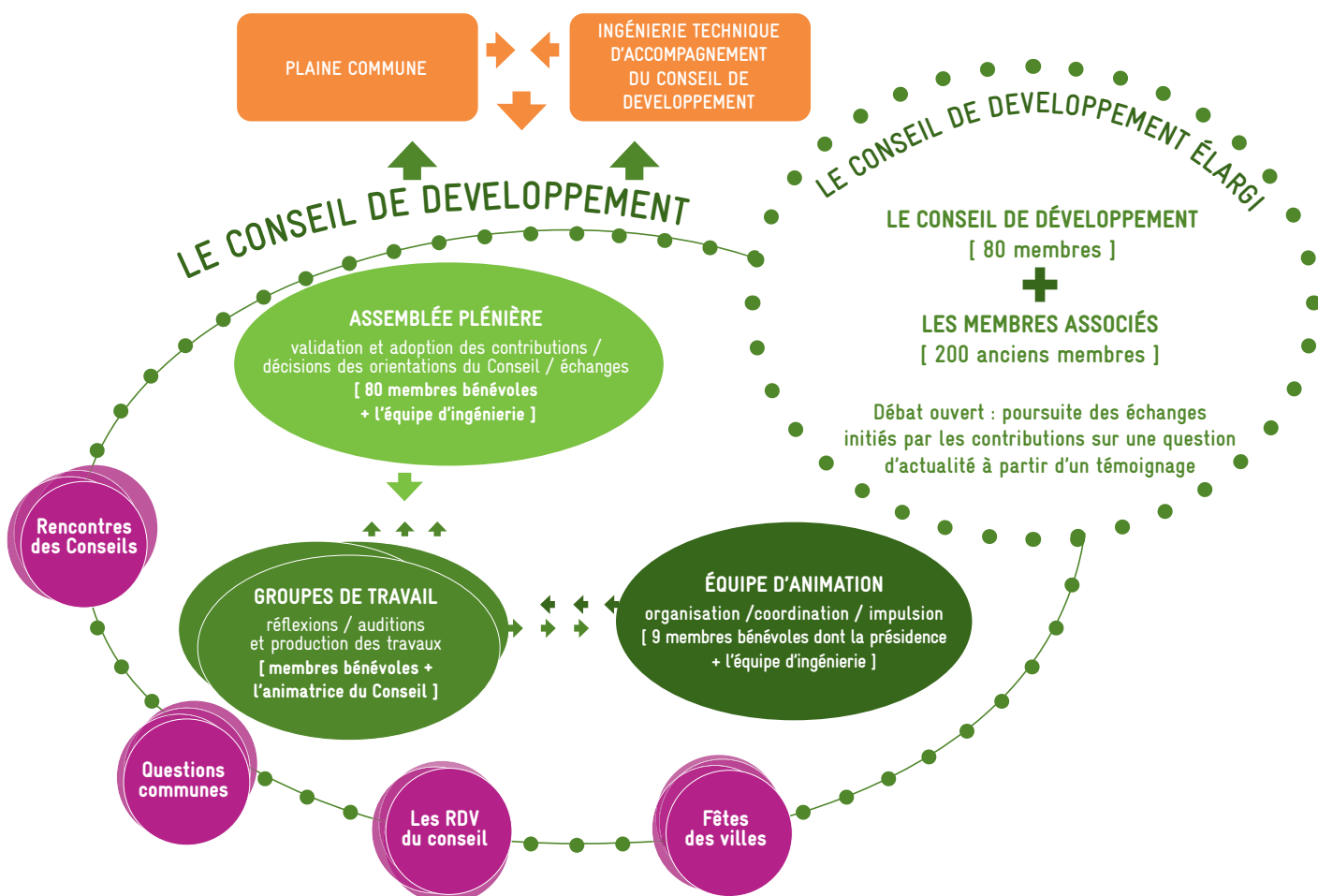
**Déplacements :** le Conseil de développement a participé au comité des déplacements de Plaine Commune, composé de différents partenaires.

**Grand Paris :** Les travaux du Conseil ont été plus largement diffusés, notamment en Ile-de-France. Depuis le Conseil a fait partie du Comité des partenaires du Forum Métropolitain ( ex Paris Métropole). Avec la Coordination nationale, des amendements législatifs ont permis de créer des Conseils de développement dans chaque métropole.

Le Conseil de développement de Plaine Commune a œuvré pour que des citoyens participent à celui de la métropole du Grand Paris. Notre demande pour participer au Conseil de développement de la métropole du Grand Paris n'a pas abouti.

**JOP 2024 :** La 1<sup>ère</sup> contribution aux Jeux demandait l'organisation de visites du territoire pour mieux appréhender ce projet, ce que Plaine Commune a mis en œuvre.

# | ORGANISATION |



## | COORDINATION REGIONALE |

Le Conseil de Plaine Commune a **travaillé en coopération** avec les Conseils de développement d'Île-de-France depuis 2005 dans le cadre d'une coordination des Conseils de développement.

En Île-de-France, le partenariat s'est concrétisé par des **rencontres franciliennes** avec parfois le Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région (CESER), la production de **contributions communes** entre les Conseils de développement et le **soutien à la création des Conseils** de développement, que nous espérons dans les intercommunalités d'Île-de-France.

## | COORDINATION NATIONALE |

Le Conseil de Plaine Commune participe à la Coordination nationale des Conseils de développement. Elle a pour but de **promouvoir la démocratie participative** à travers la valorisation des travaux réalisés par les Conseils. Elle permet également un **échange de pratiques** et vise ainsi à favoriser la création et la pérennité des Conseils de développement dans toute la France. La Coordination nationale participe à l'organisation des **Rencontres nationales**, moment privilégié de mutualisation et d'échanges : Les rencontres nationales ont été accueillies à Plaine Commune en 2007 et 2014. En 2009, un ouvrage a été réalisé pour les 10 ans des Conseils. Une manifestation au Sénat a été organisée pour leurs 20 ans.

## | ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS |

Le Conseil de développement a organisé des **Rendez-vous dans les villes** du territoire. L'objectif est d'aller à la rencontre des habitants afin de faire connaître l'instance et de partager ses contributions. Il est **présent aux fêtes des villes et aux initiatives de Plaine Commune**. Il participe à l'organisation d'échanges lors des Assises de Plaine Commune.

Il propose des **visites du territoire** de Plaine Commune pour que les membres aient une idée plus précise des projets de développement en cours et à venir. Des visites thématiques en lien avec les contributions sont aussi proposées aux membres. Elles permettent d'illustrer les arguments et propositions développés.

Le Conseil de développement organise des **rencontres ouvertes « Questions Communes », ou élargies**. Ce sont des moments d'échanges sur des sujets d'intérêt collectif. Ils sont à l'image du Conseil de développement et des pratiques démocratiques qui constituent l'éthique de notre instance : débattre dans le cadre d'une discussion libre pour alimenter la réflexion prospective et le projet territorial.

## | COMMUNICATION |

Toutes les contributions et les bilans d'activités du Conseil de développement sont mis en ligne sur le site dédié au Conseil (<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>) hébergé par Plaine Commune et diffusés notamment aux élus. De même, de nombreuses informations relatives au fonctionnement du Conseil sont disponibles sur le site.

### CONTACT

Conseil de développement de Plaine Commune  
21 avenue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex

Animatrice, Valérie Grémont : 01-55-93-57-52  
Assistante, Elisabete Velardi : 01-55-93-49-38

[conseil-developpement@plainecommune.com.fr](mailto:conseil-developpement@plainecommune.com.fr)  
<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>  
également accessible depuis [www.plainecommune.fr](http://www.plainecommune.fr)